



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 6 juillet

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la CCFU à Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 30 juin 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 26 - votants 30.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

Procurations :

Elisabeth BOIVIN à Elodie DONDIN

Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS

Sylvie LE ROUX à Roland NEYROUD

Brigitte TERRIER à François DAVIET

Excusés :

Rocco COLELLA

Virginie FRANCOIS

Secrétaire de séance : Yvan SONNERAT

N° 2023-61 : Autorisation à donner au Président pour la signature d'une convention de mise à disposition d'une salle partagée avec la SARL Planet Karapat

Madame Maly SBAFFO, Vice-Présidente déléguée aux services à la personne, rapporteur

Dans le cadre de sa compétence « petite enfance », la CCFU a signé un marché de prestation de services pour la gestion d'une halte-garderie itinérante sur le territoire avec l'entreprise Planet Karapat. Ce contrat prévoit la mise à disposition de salles par la CCFU à Planet Karapat pour l'accueil des enfants dans les différentes communes.

La halte-garderie est présente le mardi sur la commune de Sillingy. Suite aux travaux d'aménagement du pôle petite enfance, situé 51 Impasse des Marais de Douet, l'accueil des enfants se fait désormais dans un espace partagé du pôle, composé d'une salle d'activités, d'un espace cuisine, d'un dortoir, de toilettes et d'un lieu de stockage.

Il convient de définir les modalités de mise à disposition de cet espace dans une convention dont le projet est joint à la présente délibération. Celle-ci précise notamment que la mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**approuver** la convention de mise à disposition de la salle partagée du pôle petite enfance,
- D'**autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,
Yvan SONNERAT**

